

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

COMMUNE DE  
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	14
Absents	3
Pouvoirs	2
Votants	16
Pour	16
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :  
27 mars 2023

Date d'affichage :  
27 mars 2023

**Délibération D2023\_031**  
**Vidéoprotection :**  
**approbation des**  
**aménagement**

Le Maire  
  
Robert AGUETTAZ

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

Berger  
Levrault

ID : 073-217303288-20230403-D2023\_031-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 3 avril 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

**Étaient présents :** M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, Mme ANDUGAR Sandrine, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme SPIRITO Marianne, Mme THUILLIER Marlène.

**Pouvoir :** M. CARON donne procuration à M. ANDREYS  
M. BELLOT donne procuration à Mme ANDUGAR

**Absent :** Monsieur PLUCHE.

**Secrétaire de séance :** Mme Marlène THUILLIER a été désignée secrétaire de séance.

.....  
Par délibération du 4 mai 2015 le conseil municipal a approuvé l'installation de la vidéoprotection sur le territoire communal conformément au diagnostic réalisé par le référent sureté auprès du commandement de groupement de gendarmerie de la Savoie.

Dans le cadre de l'extension de son système de vidéoprotection Monsieur le maire a sollicité à nouveau le référent sureté.

Le développement du dispositif de vidéoprotection est prévu principalement sur les axes de circulation de voies publiques, dans le cadre du suivi de la délinquance et de stationnements.

Il a été défini et identifié par les différents acteurs qui contribuent à la sécurité sur le plan communal.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les aménagements liés à l'extension du système de vidéoprotection, conformément au diagnostic réalisé par le référent sureté en date du 24 février 2023.